

Académie de Nantes

Mode d'emploi

C.V.L.

Attributions du CVL

Améliorer les conditions de vie au lycée
Dialoguer, échanger et débattre

Participer aux décisions lors du CA

Les missions du C.V.L



Force de proposition

- Formation des délégués
- Utilisation des fonds de la vie lycéenne
- Modalités d'organisation du travail personnel
(AP, changement d'orientation, échanges linguistiques, aides aux élèves)
- Questions relatives à l'organisation des études
(temps scolaires, PE, RI, restauration scolaire, internat)
- Information, orientation
- Organisation des activités sportives culturelles
- Santé, hygiène, sécurité, aménagement des espaces

Qui siège au C.V.L. ?

1 Président

Le Chef d'établissement

10 lycéens

10 représentants des élèves élus
pour deux ans
renouvelable par moitié tous les
ans
dont 1 Vice-président élu

10 adultes

5 enseignants ou
personnels d'éducation
3 ATOSs
2 représentants parents d'élèves

Fonctionnement du CVL

Sur convocation du chef d'établissement

Avant chaque CA

À la demande de la moitié des représentants des lycéens au sein du conseil

Le CVL ne peut siéger valablement que si la majorité des lycéens est présente

Lien avec le CA

Les avis et les propositions du CVL, ainsi que les comptes rendus de séance, sont portés à la connaissance du CA et, le cas échéant, inscrits à son ordre du jour.

Le vice-président du CVL peut rapporter devant le conseil d'administration les avis et propositions.

Lien avec le CAVL

Réunion inter CVL dans les départements

Groupe facebook

CAVLNantes2012-2014

Possibilité de joindre
la DAVL Carol Gancia 02 40 37 37 57